L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 DECEMBRE 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, Propriétaires-Éditeurs.

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 5 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Deux portions de terre, ou terrains, au faubourg Washington, dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Clouet, Montégut, Craps et Amour. Ces terrains sont contigus; l'un fait face à la rue Clouet, l'autre forme l'angle des rues Clouet et Amour, avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent. Deux autres terrains contigus, même îlet, face à la rue d'Amour, avec bâtisses. Une portion de terre, même îlet, face à la rue Clouet, avec bâtisses: et une portion de terre, dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Pêcheurs, Chartres, Pauline et Jeanne. Aussi, deux terrains situés dans le Premier District, dans l'îlet borné par les rues Canal, Philippa, Commune et Baronne, avec une jolie maison neuve, en briques, à deux étages, [illegible]; et, à 5 heures P. M., à l'Entrepôt du Shérif, rue Ste-Anne, entre Royale et Bourbon, une [illegible] de tabac.

Par Placide J. Spear, à midi—Des actions de banques et de chemins de fer, des bons de la ville et de l'État, etc.

Par C. E. Girardey & Co., à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Le magasin et maison, en briques, à trois étages et mansarde, No 41 de la rue St-Pierre, coin Passage de la Bourse. Aussi, deux maisons cottages, dans la rue Jackson, dans le Quatrième District, îlet borné par les rues Jackson, Joséphine, Laurent et White. Aussi, une jolie maison cottage, au No 378 de la rue de la Commune, entre Claiborne et Derbigny.

Par S. Gutnouit, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à midi—Une belle propriété, sur la rue Dumaine, entre les rues Robertson et Claiborne, dans le voisinage du marché Tremé, avec 27 actions, réduites à 36, de la Banque des Citoyens. Aussi, une propriété, en briques, rue de la Levée, entre Champs-Élysées et Marigny, avec 63 actions, réduites à 36, de la même banque.

Par E. Rogers & Co., à 10 heures, à leurs salles d'encan, No 47 Vieille-Levée—[illegible] caisses bottes, souliers et [illegible], 100 lots étage fait de caisses et 100 douzaines de chapeaux.

Par J. Déjan, jr., à 10 heures, aux écuries du Dr. [illegible], au coin des rues Baronne et Gravier—Des [illegible] appareillés, des chevaux de monture, mulets, cabriolets et wagons.

Par Montgomery Bros & Co., à 11 heures, à leur salle d'encan, rue du Camp No 19—Un assortiment général de meubles, tapis, tableaux, batterie de cuisine, etc. Et aux écuries de F. Liner, rue Gravier, magnifiques chevaux appareillés et de monture, beaux mulets, vaches laitières, buggies, wagons et harnais.

Par Hoffman, Marks & Co., à 10 heures, à leur salle d'encan—vente spéciale et sans réserve, pour clore des consignations—[illegible] caisses porcelaine fine, verrerie de Bohême, statues, ornements, articles de fantaisie en porcelaine, jouets, bijouterie, etc. Aussi, [illegible] fusils, carabines Enfield, 150 revolvers, de Colt, et un piano Pleyel.

Par O. Valeton, au coin des rues Tchoupitoulas et Natchez—Patates.

Par Vincent & Co., au No 16 de la rue de Chartres—Habillements, lingerie, chapeaux, souliers, etc.

Par Joseph Hoin, au No 21 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, chapeaux français et américains, notions". Au No 36 de la rue de Chartres, verrerie de Bohême, vases, statuettes et marbre de Paros; boîtes papiers, jouets, etc.

☞ Achetez vos couvertures et chaussures chez M. Ernest Turpin, 33 Vieille-Levée.

ATTENTION!!

☞ Propriétés améliorées et vagues de valeur à vendre par le Shérif.

Nous appelons l'attention publique aux ventes à l'encan qui auront lieu aujourd'hui, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, par le ministère du Shérif, de Propriétés améliorées et vagues de valeur, situées dans le Premier et Troisième District. Pour le détail et les conditions, voir aux annonces.

ATTENTION!!

☞ Le Shérif procèdera aujourd'hui, à 5 heures P. M., à son entrepôt, No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, Deuxième District, à l'adjudication d'une caisse de tabac.

Porcelaine de Chine et Jouets assortis.—Voici probablement la plus grande vente de la saison. [illegible] de porcelaine de Chine, verres de Bohême, [illegible], ornements de maison, articles de fantaisie, jouets, [illegible], vente et riche assortiment que MM. Hoffman, Marks & Co vendront ce matin, à 10 heures du matin, dans le joli salle d'encan de la rue de Chartres No 33. La vente est sans réserve [illegible]. Les jouets sont de fabrication récente et [illegible]. Nous engageons les marchands à assister à cette vente [illegible].

Ventes d'articles pour étrennes.—On ne saurait trouver une meilleure occasion pour acheter de jolis objets pour étrennes, qu'en assistant à la vente que fera ce soir, à 6 heures, M. Joseph Hoin, encanteur, au No 36 de la rue de Chartres. Ces articles ont été importés par M. Prosper Rober, et consistent en vases, [illegible], vases de Bohême, [illegible] de Paros, porcelaines, boîtes à ouvrages, [illegible], jouets d'enfants et un nombre infini de [illegible], formant le plus bel assortiment qui ait jamais été importé sur ce marché.

Articles de Bonneterie.—Messieurs et Messieurs sont invités par M. B. B. Murphy, encanteur, rue des Magasins No 47, d'aller examiner les beaux articles de Bohême et de Brocade qu'il vendra à l'encan le 7, le 8 et le 11 de ce mois.

ELECTION

SUR L'ORDONNANCE MUNICIPALE.

Nous engageons de nouveau tous les électeurs qui ont à cœur les intérêts de la corporation à aller voter aujourd'hui contre l'ordonnance des trois millions qui crée une nouvelle taxe. Chaque électeur devra être muni de son certificat d'enregistrement. Les bureaux seront ouverts de 7 heures du matin à six heures du soir. Les bulletins de ceux qui veulent voter contre la ratification de l'ordonnance doivent porter les mots "AGAINST ISSUE OF BONDS".

Le maire n'ayant pas jugé à propos de faire publier dans l'*Abeille* la liste des bureaux d'élection, comme cela s'est fait sous toutes les administrations précédentes, même sous l'administration militaire, nous publions pour l'information de nos lecteurs, la partie de la liste qui concerne le second et troisième district.

QUATRIEME WARD.

Poll No 1, precinct No 8.—A la maison de pompe No 7 rue Dauphine.

Inspecteurs: S. Pansor, Angus McDonald, T. W. Hall.

Poll No 2, precinct No 8.—125 Passage de la Bourse, entre Conti et St-Louis.

Inspecteurs: D. Waters, J. A. Tally, John Fitzpatrick.

Poll No 1, precinct No 9.—A la maison de pompe No 4, rue du Bassin près Conti.

Inspecteurs: P. Vincent, John Slemmer, Denis Cronan, Jr.

Poll No 3, precinct No 9.—A la maison d'école encoignure Bienville et Robertson.

Inspecteurs: W. Pritchard, T. L. Mercer, Chas. Clark.

CINQUIEME WARD.

Poll No 1, precinct No 10.—Bâtisse Pontalba, rue St-Pierre.

Inspecteurs: A. Bernard, J. M. Le Clerc, Z. Nogues.

Poll No 2, precinct No 10.—Encoignure Toulouse et Remparts.

Inspecteurs: J. B. Castagnolo, Adrien Decou, C. Labat.

Poll No 1, precinct No 11—Au bureau du commissaire des rues, rue St-Pierre, près Chartres.

Inspecteurs: Emile Wiltz, E. N. Stringer, St. Carlisle Dupré.

Poll No 2, precinct No 11—No 23 rue Orléans.

Inspecteurs: Wm. Duke, M. Camps, H. Lafarge.

Poll No 1, precinct No 12—Maison de pompe No 10, rue Dumaine, entre Remparts et St-Claude.

Inspecteurs: P. Bienvenue, G. G. Constant, Chas. L. Wiltz.

Poll No 2, precinct No 12—Maison de pompe No 21, encoignure des rues St-Pierre et Claiborne.

Inspecteurs: Joseph Jolly, Ernest Chesné et H. Dupré.

SIXIEME WARD.

Poll No 1 et 2, precinct No 13—Maison d'école, rue St-Philippe, entre les rues Royale et Bourbon.

Inspecteurs: O. Andry, E. V. Leclerc et Victor Grosjean.

Poll No 1, precinct No 14—Encoignure rue Claiborne et Chemin du Bayou.

Inspecteurs: E. D. Terrebonne, L. Guilbaum, W. T. Goldthwaite.

Poll No 2, precinct No 14—Maison de pompe No 3, encoignure des rues Galvez et Esplanade.

Inspecteurs: Jos. W. Dennett, F. L. Tissot et C. Dupré.

SEPTIEME WARD.

Poll No 1, precinct No 15—Maison de pompe No 9, rue Esplanade, en face l'Hôtel de Monnaie.

Inspecteurs: John Kennedy, E. M. Jacobs, Eusebe Marino.

Poll No 2, precinct No 15—Maison d'école de l'encoignure Union et Grands-Hommes.

Inspecteurs: James Wilson, Jos. Grillier et F. Lambert.

Poll No 3, precinct No 15—Eglise Méthodiste, rue Girod, entre Bagatelle et St-Anthony.

Inspecteurs: O. Seneca, F. B. Hernandez et Louis Belzer.

Poll No 1, precinct No 16—Salle des Artisans, rue Derbigny, entre Kerlerec et Columbus.

Inspecteurs: F. M. Crozat, John Kennedy et F. Anzot.

Poll No 2, precinct No 16—Résidence de A. Durignesande, au Chemin du Bayou, en face le marché LeBreton.

Inspecteurs: A. Brugier, L. Lambert, E. Roffer.

Precinct No 17—Maison de pompe, à Milneburg.

Inspecteurs: Chas. Hebersher, M. Letainger, Peter Kaps.

NEUVIEME WARD.

Poll No 1. Maison de pompe Hook and Ladder No 3, encoignure Marigny et Levée.

Inspecteurs: P. Ad. Fortier, Louis F. Garie et J. B. Faget.

Poll No 2, precinct No 18—Maison de pompe Phoenix No 8, rue Victoire, entre Marigny et Mandeville.

Inspecteurs: Louis Baura, P. L. Jacobs et H. Meister.

Poll No 1, precinct No 19—Rue Girod, entre Marigny et Mandeville.

Inspecteurs: Armand Quéré, Chas. Morel et Octave Legier.

Poll No 2, precinct No 19—Encoignure Espagne et Bons-Enfants.

Inspecteurs: Alex. Randolph, Clement Gril et Jas. Brooks.

NEUVIEME WARD.

Poll No 1, precinct No 20—Maison de pompe No 24, rue Grands-Hommes.

Inspecteurs: Laurent Roger, John Dyer et Fred. Losberg.

Poll No 2, precinct No 20—rue Louisa, No 16, face au Marché Washington.

Inspecteurs: F. Schneyder, Ed. Dunn, A. Pitman.

Poll No 1, precinct No 21 — Encoignure Congress et Levée.

Inspecteurs: P. Baron Fountain, Geo. Jackson et F. Nussenmacker.

Feuilleton de l'Abeille.

Nous commencerons demain la publication du nouveau roman de Félix de Narvan, auteur du *Château de Pierrefonds* et de plusieurs autres ouvrages publiés dans l'*Abeille*. Cette nouvelle œuvre a pour titre *Les trois Filles d'honneur*, et nos lecteurs ne la trouveront ni moins intéressante ni moins féconde en incidents dramatiques que *Le Cousin du Diable*.

Plus de police métropolitaine.

En faisant connaître récemment la décision du juge Cooley, de la Sixième Cour de District, sur l'affaire de *quo warranto* intentée par M. Diamond, chef de police nommé par le maire, à M. Cain, surintendant de la police métropolitaine, nous avons dit qu'un autre procès ayant trait à la même question était pendant devant le juge Léaumont, de la Cinquième Cour de District. Ce procès a été décidé hier dans un sens encore plus tranché que ne l'avait été le premier, et les deux décisions réunies déclarent illégale l'organisation connue sous le nom de police métropolitaine. La Cinquième Cour de District était saisie de deux demandes d'injonction, l'une dirigée contre M. Diamond pour lui faire interdire d'exercer les fonctions de chef de police de la ville, l'autre contre M. Conway, maire, pour lui interdire toute intervention dans la police, toutes deux émanant du bureau de police présidé par M. Dunn. Les deux procès ayant le même objet ont été joints. Les défendeurs ont conclu au rejet de ces demandes d'injonction en se basant sur plusieurs raisons, dont la principale est l'inconstitutionnalité de la loi qui a créé le bureau de police métropolitaine.

Le juge Léaumont a décidé que la loi en question violait plusieurs articles de la Constitution et qu'elle était, en conséquence, inconstitutionnelle, nulle et de nul effet. L'honorable magistrat a pensé, comme nous, que la position prise par le juge Cooley au sujet de la distinction à établir entre l'inconstitutionnalité d'une section et celle de toute la loi, n'était pas soutenable dans l'espèce, parce que du moment où la section déclarée inconstitutionnelle contient une des clauses essentielles de la loi, toute la loi est atteinte par l'inconstitutionnalité.

Ainsi la composition même du bureau de police étant inconstitutionnelle par la nomination du lieutenant-gouverneur comme président de ce bureau, le bureau n'a aucune existence légale et on ne voit pas ce qui peut subsister de la loi quand c'est la base même qui fait défaut.

La sentence du juge Léaumont est très longuement et très puissamment motivée, et elle prouve que ce magistrat a apporté tous ses soins à cette affaire, qui intéresse si vivement la communauté.

Devant la Sixième Cour de District, l'avocat du surintendant métropolitain a demandé une nouvelle audition de la cause, et c'est aujourd'hui que sa plaidoirie sera entendue. Mais nous croyons que les métropolitains ne lutteront plus qu'en désespoir de cause et nous espérons qu'ils seront bientôt obligés de céder la place aux municipaux. Seulement, si le maire eût suivi notre avis, en juillet dernier, il n'eût jamais dû abandonner le contrôle de la police, et il eût ainsi évité la crise par laquelle il nous a fallu passer.

LE RAPPORT DU GENERAL ROUSSEAU.

Le rapport du général Rousseau sur les troubles qui ont eu lieu, dans le courant d'octobre, en Louisiane, rapport dont nous publions le texte plus loin, sera lu avec d'autant plus d'intérêt que des télégrammes et des correspondances ont cherché à lui donner un caractère qu'il n'a pas. Le *Herald* en a même publié à l'avance un texte dénaturé et dans lequel se trouvait un paragraphe qui n'existe pas dans le texte officiel.

Ce rapport est empreint d'un caractère de haute impartialité qui justifie pleinement l'estimable commandant du Cinquième District Militaire des absurdes accusations portées contre lui par les feuilles radicales du Nord. Le général s'abstient même d'indiquer les causes qui ont changé la lutte politique en une lutte de races, afin de ne pas donner raison à ceux qui le taxent de prédilection pour un parti. Il prend simplement les choses au point où il les a trouvées, et il expose avec simplicité les difficultés de sa position et la façon dont il s'en est tiré. Nous cessions pu désirer qu'il fût plus explicite sur certains points, mais nous ne pouvons blâmer la réserve qu'il a cru devoir garder. Ce qu'il dit de la police métropolitaine n'en a que plus de poids, et ses affirmations à cet égard suffisent amplement pour faire peser la responsabilité de tous les désordres qui ont eu lieu sur ceux qui ont organisé cette police que deux Cours viennent de déclarer illégale.

$55.—Les meilleures machines à coudre du monde, pour familles, s'achètent au dépôt de la Cie. Grover & Baker, 182, Canal, moyennant le faible prix de *cinquante-cinq piastres*. Elles sont garanties pour 5 ans.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donnera ce soir la première représentation en reprise de *Lucie de Lammermoor*, grand opéra en 4 actes de Donizetti, qui sera chanté par Mademoiselle Hasselman, et MM. Picot, Perrent, Albert Jullien, Paultey et Gaston.

Dimanche la troupe dramatique doit jouer *Le Mangeur de Fer*, grand drame, et *La Grammaire*, comédie.

MAISON T. MOREAU.—La maison T. Moreau, encoignure Royale et Toulouse, tient toujours à justifier sa vieille et solide réputation par le bon goût et la variété de ses articles aussi bien que par la modération de ses prix. Elle vient d'opérer le déballage d'un beau choix de marchandises de saison, achetées avec un discernement sûr qui en garantit la qualité dans les meilleures fabriques. On trouvera dans le magasin dont il s'agit une foule d'articles de mercerie, de passementerie, de lingerie, de bijouterie, de parfumerie &c, &c.

Maintenant annonçons une grande nouvelle qui intéressera les bébés des deux sexes, les fillettes et les garçons non moins que les papas et les mamans, voir même les parrains et les marraines. C'est l'ouverture fixée au MARDI 8 DÉCEMBRE de la Grande Exposition de jouets d'enfants et d'articles de fantaisie destinés à être offerts, comme cadeaux de Noël et comme étrennes, aux enfants, aux jeunes personnes et même aux grandes personnes. Ce sera un coup d'œil féerique.

☞ Nous croyons devoir signaler l'annonce insérée par M. A. Du Quesnay, un de nos remarquables professeurs, bien connu dans les principales familles créoles.

Monsieur Du Quesnay a fait à Paris des études complètes sous la direction de plusieurs célébrités musicales, entr'autres: Marmontel, du Conservatoire; Valentin Alkan, et Prosper Sainton, harmoniste savant qui, parmi ses élèves, a compté le symphoniste Camille St Saëns; le compositeur d'opéras, Pascal; les pianistes Gottschalk, de la Louisiane; Marcailhou, Mad. Tardieu de Malleville, etc.

Pour le chant, M. Du Quesnay enseigne d'après la méthode qu'il a étudiée à Paris, — de Mme Damoreau. 1 1 2 j.

CAVE BORDELAISE.—Nous appelons l'attention des familles qui désirent se fournir de vins en détail ou en demi-gros, à des prix modérés, sur l'annonce de M. Paul Chotin, marchand de vins rue Royale, No 147, entre St-Pierre et Toulouse. On trouvera dans son magasin qui a pour enseigne "Cave Bordelaise", un assortiment de vins, eaux-de-vie et liqueurs.

CHARBON.—MM. W. G. Coyle & Co., qui ont leur bureau rue Gravier No 136 et leurs chantiers au coin des rues Magasins et Girod et au coin des rues Julia et Water, annoncent aujourd'hui, dans nos colonnes, qu'ils font délivrer dans toutes les parties de la ville de l'excellent charbon de Pittsburg ainsi que du Cannel anglais et de l'anthracite de première qualité.

Mademoiselle M..., était atteinte, depuis deux ans d'une gastralgie qui l'était tellement aggravée depuis quatre mois, qu'elle n'osait plus prendre d'aliments; car après chaque repas, ainsi que dans l'intervalle, elle éprouvait des douleurs très violentes à l'estomac; elle était sujette à de fréquentes attaques de nerfs. Je lui fis prendre une cuillerée de Charbon de Belloc, et je la décidai à manger immédiatement un côtelette de mouton et du blanc de poulet. Quelle ne fut pas sa surprise, lorsqu'elle vit qu'elle digérait bien ces aliments qu'elle n'avait pu jusqu'alors prendre sans souffrir cruellement. La digestion s'était accomplie comme par enchantement; la même chose continue à faire usage du Charbon de Belloc et mangea toujours avec appétit, digère facilement et les douleurs d'estomac disparurent définitivement. (*Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris.*) No 1

$55.—Magnifiques machines à coudre de Grover & Baker, pour familles, avec les derniers perfectionnements, au prix de $55, au No 182, Canal.

ASSOCIATION D'ASSISTANCE MUTUELLE DE L'ALABAMA.—Cette Association est une nouvelle loterie pour le bénéfice du système des écoles communes, formée sur la combinaison ternaire de 78 numéros, faisant 76,076 billets et sur le tirage de 13 billets. Il y aura 286 prix, chacun ayant trois des numéros; 27,040 ayant chacun seulement un numéro; et aussi 43,680 billets blancs.

Pour déterminer le sort de ces prix et blancs, 78 numéros de 1 à 78 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage et 13 seront tirés au hasard et le billet ayant pour sa combinaison le 1er, le 2d et le 3e numéro tiré, aura droit au prix capital de $6000. Le billet ayant les trois numéros tirés suivants aura droit à $1,522 20; d'autres billets auront droit à $250 et d'autres enfin auront droit à $100. Les prix vont ainsi en diminuant jusqu'au prix de $1 60 et le nombre de ces derniers billets est de 27,040.

Tous les prix seront payés avec la déduction mensuelle de 15 0/0, 40 jours après le tirage. Ce tirage se fera tous les soirs à 4 heures, en public, à Mobile et sera publié dans les journaux de cette ville et autres journaux du Sud.

Les commissaires assermentés de cette Association sont: MM. R. H. Slough, Jos. Teawell et W. P. Johnston. M. Slough a été pendant plusieurs années maire de Mobile; M. Teawell est juge, et M. Johnston est un excellent administrateur qui a été pendant près de 20 ans à la tête de la comptabilité du *Picayune*.

On verra par une annonce insérée dans une autre colonne que M. Dave C. Johnston a été nommé agent de l'Association d'Assistance Mutuelle de l'Alabama, et autorisé par MM. Boyd, Jackson & Co, directeurs, à agir pour la Compagnie en cette capacité ici à la Nouvelle-Orléans, tout aussi complètement que si ces messieurs étaient présents en personne. Ainsi tous les tirages officiels et toutes les informations seront fournis par M. Dave C. Johnston, Passage du Commerce No 15, et c'est là aussi que tous les billets gagnants seront payés. Nous ne connaissons pas dans le monde de plan plus ingénieux et plus honnête, et les amateurs de loterie peuvent opérer sur ces combinaisons en toute confiance. Ce n'est plus un jeu, c'est un placement offrant des chances aléatoires très recommandables.

☞ Que de fois entendons-nous une mère et un père se plaindre de la mauvaise santé de leur fille ou de leur fils, de leur manque d'appétit, de leur langueur, de leurs maux de tête, de leur maigreur et de leur faiblesse, de leur manque complet d'énergie! Que de fois se sont-ils plaints de ce qu'ils sont tombés dans l'abattement, ne pouvant prendre part aux amusements ni faire un travail de corps ou d'esprit! Ils se demandent ce qu'ils peuvent faire pour eux, et ce qu'ils leur donneront. Nous leur répondons: "Laissez-les essayer du PLANTATION BITTERS (amers d'habitation), qu'ils en prennent modérément, trois fois par jour, et nous vous promettons une guérison".

EAU MAGNOLIA.—Cette eau est supérieure à la meilleure eau de Cologne importée d'Allemagne et ne coûte que moitié prix.

$55.—Prix de New-York pour les machines à coudre de Grover & Baker, 1er prix, garanties pour 3 ans. Bureau, 182, Canal.

Rapport du Général Rousseau.

Le *National Intelligencer* du 30 novembre publie le rapport officiel du général Rousseau sur les troubles de la Nouvelle-Orléans. L'importance de ce document nous engage à le traduire en entier.

En prenant le commandement de ce département l'avais à faire face à des difficultés qui n'étaient pas d'une nature ordinaire. L'agitation toujours grande d'une élection présidentielle, venait se joindre en Louisiane d'autres éléments de trouble d'un caractère local. D'une lutte entre partis adverses, la campagne avait été virtuellement convertie — par des causes dans l'examen desquelles il ne m'appartient pas d'entrer — en une lutte de races opposées. La grande majorité de la population de couleur s'était rangée d'un côté, tandis que la majorité de la population blanche se rangeait de l'autre. Blancs et noirs s'étaient organisés en clubs politiques secrets, d'un caractère quasi-militaire, ayant pour chaque compagnie le nombre ordinaire d'officiers militaires. Les clubs de couleur faisaient habituellement parade, les clubs blancs ne faisaient pas autant parade, pour la majorité d'entre eux, [illegible]. Un imbroglio au sujet de la police dans la ville de la Nouvelle-Orléans, d'un caractère embarrassant et, les récits exagérés de rapports plus ou moins dénaturés dans diverses sections de l'État sont venus ajouter de nouvelles complications à la situation.

Ayant à lutter contre toutes ces difficultés, je me trouvai chargé d'une responsabilité étendue et armé d'un pouvoir bien faible. Le gouvernement civil ayant été restauré dans l'État, l'autorité militaire était nécessairement limitée. En outre, les forces placées sous mes ordres étaient très faibles. Jusqu'à l'arrivée des renforts du général Gillem, le chiffre total des troupes à ma disposition dans la ville de la Nouvelle-Orléans et aux environs n'était que de 463 hommes. Après l'arrivée des renforts du Mississipi, je n'avais que 850 hommes disponibles pour le service dans la ville. Je n'avais pas alors une force suffisante pour faire des patrouilles dans la ville et garder une réserve respectable. Les archives du département montreront avec quelle urgence et quelle instance j'ai télégraphié pour avoir des instructions chaque fois qu'une nouvelle éventualité surgissait, et mes actes officiels prouveront avec quelle sincérité je me suis efforcé de maintenir la paix publique, tout en préservant, comme il convenait à un officier de l'armée des États Unis, la plus stricte impartialité et en m'abstenant de toute prédilection politique. Si j'eusse favorisé l'un des deux partis, cela eût énormément amplifié ma position; mais surveiller et contrôler autant que possible les deux côtés, et préserver la paix publique, sans influencer en aucune façon le résultat de l'élection, était une tâche qui ne manquait ni de difficulté ni de danger.

Les différends concernant la police étaient ce qu'il y avait de plus dangereux dans l'état des choses à la Nouvelle-Orléans. Un acte récemment passé par la Législature avait transféré le contrôle de la force de police de la ville du maire et de la corporation, aux mains desquels il avait été jusque-là confié, à un Bureau de police métropolitaine, composé de six membres—trois blancs et trois hommes de couleur—présidé par le lieutenant-gouverneur de l'État. Ce bureau nomma une force de police de 243 nègres et de 130 blancs pour prendre soin de la ville de la Nouvelle-Orléans. La communauté, en général, refusa de reconnaître ou de soutenir l'autorité d'un corps ainsi constitué. Ce fait pris en lui-même, sans entrer dans aucune question de motif ou de justification, et en ne faisant que mentionner l'infériorité générale, pour les blancs comme pour les noirs, (à quelques exceptions près) des éléments dont se composait cette police,—ce fait seul rendait la police métropolitaine, telle qu'elle était organisée, nulle dans la pratique, et plaçait la vie et la propriété des habitants à la merci des pires classes de la population.

A la moindre apparence de désordre, les membres de cette police, manquant de tout appui dans le sentiment public, prenaient la fuite et quelques-uns même jetaient leurs uniformes en courant. Les patrouilles armées de citoyens prirent alors d'elles-mêmes charge du maintien de la paix publique ajoutant par là un autre élément de danger à ceux qui existaient déjà. En tout autre temps, on eût pu laisser cette question se régler d'elle-même, mais en présence des désordres dont on était menacé de tous côtés, alors que le gouverneur de l'État s'était déchargé sur moi du maintien de la sécurité dans la ville, et alors que j'avais reçu du Département de la guerre des instructions positives pour préserver la paix à tout risque, j'aurais manqué à mon devoir en négligeant de prendre des mesures promptes et décisives. Comme je l'ai dit précédemment je n'avais pas assez de troupes pour faire la police de la ville, lors même que prendre charge de la police m'eût paru s'accorder avec mon désir comme commandant militaire. Je recourus donc à des mesures de compromis et de conciliation, comme au mode le meilleur et le plus sage d'atteindre l'objet que j'avais en vue.

A ma requête, le Bureau de police métropolitaine nomma le général Jos. B. Steedman chef de police, et mit l'influence de son nom et de sa position au service des autorités civiles pour maintenir la paix. Cette mesure seule, à mon avis, tendait plus que toute autre à régler les choses, et je crois que c'est un acte de justice de remercier ici le général Steedman ainsi que le Bureau de la police métropolitaine à fait lui-même par une résolution formelle—pour la manière digne et efficace dont il a accepté et rempli les devoirs de ce poste jusqu'à la fin des troubles.

Le maire et la corporation de la ville déclarant inconstitutionnel l'acte de police métropolitaine, ils nommèrent M. Thomas Adams, un ancien titulaire de la place sous la mairie de M. Monroe, au poste de chef de police. Il fut annoncé, en outre, que la police métropolitaine serait chassée par les officiers que le maire avait nommés. J'envoyais immédiatement dire au maire Conway, par mon aide-de-camp, le major Russell, que je le tiendrais responsable de tout désordre qui pourrait résulter de son action, et lui conseillai de concourir en invitant le général Steedman d'agir comme chef de police jusqu'après les élections, et d'ordonner au chef nommé par lui de ne prendre aucune mesure jusqu'à nouvel ordre. Son Honneur céda immédiatement à mes désirs. Je conseillai alors aux deux parties de mettre à l'épreuve le bill de police métropolitaine devant les cours de justice, et des writs d'injonction et de quo warranto ont été pris depuis, conformément à cet avis. J'invitai aussi les éditeurs des journaux locaux, sans distinction de parti, à venir me voir chez moi pour parler de ces affaires, ce qu'ils firent. Nous traitâmes le sujet à fond, d'une manière amicale, et je crois que tous le monde me quitta avec l'intention de conseiller au peuple d'attendre l'action des cours. En tout cas, cela fut fait, tous les journaux montèrent de la modération dans leurs commentaires à partir de ce moment. Ce qui termina les troubles de police.

En coïncidence de l'imbroglio de police, il y avait d'autres causes d'inquiétude publique. On avait reçu de la paroisse St-Bernard des rapports d'une nature vivement incendiaire. Un club démocrate blanc avait eu un nègre dans cette paroisse. Quelques citoyens avaient tué un homme de la police métropolitaine. Les nègres se rassemblèrent le soir, brûlèrent la maison d'un blanc démocrate influent, chassèrent sa femme et ses petits enfants dans les bois, bâtit, rapt durement sa sœur, et cassèrent la jambe à un de ses enfants. Tels étaient les faits. La rumeur publique les fit pires. L'excitation en cette ville augmenta de jour en jour, et dégénéra finalement en collisions hostiles, suivies d'actes de représailles, blancs contre noirs, noirs contre blancs. Ces actes de violence furent généralement commis par de petits attroupements que la police seule aurait dû arrêter. Dans presque tous les cas le mal était fait et les coupables s'étaient dispersés avant qu'avis en eût été donné à ce quartier-général.

Pendant la chaleur de l'excitation, vers le 27 octobre, le gouverneur Warmoth, le gén. A. L. Lee et moi-même nous parlions de la probabilité d'une collision aux polls, le 3 novembre. Leur opinion, à laquelle je donnai mon concours, fut que si l'excitation continuait jusqu'au jour de l'élection, il y aurait de terribles batailles aux polls, et une mêlée générale dans toute la ville. Il fut remarqué par ces deux messieurs que ce qu'il y avait de mieux à faire était de conseiller aux gens de couleur de ne pas voter. Cela fut fait, et de là le faible vote républicain donné en ville et dans nombre de paroisses de l'État. J'ai à peine besoin de faire remarquer que c'était là une affaire sur laquelle je ne pouvais exercer aucun contrôle. Les meneurs du parti républicain, ayant conseillé aux nègres de s'écarter des polls, ils sont restés à l'écart. Il n'était ni dans mon devoir, ni en mon pouvoir de faire courir après les votants de couleur qui restaient exprès chez eux, et de les amener aux polls. Il n'est pas non plus nécessaire que je dise que je ne fis pour rien dans l'excitation publique qui engagea les meneurs républicains à conseiller aux nègres de ne pas voter.

La situation troublée de l'esprit public n'a été causée par aucun acte de ma part. Mon devoir était simplement d'aider à arrêter et supprimer la violence, autant que cela était possible, avec les moyens dont je disposais, et à sauvegarder la paix publique. C'est ce que je fis.

J'adressai même une invitation à quelques uns des clubs dont les noms avaient été publiquement associés avec les actes de violence, pour qu'ils aidassent à préserver la paix dans la ville, au lieu d'aider à la troubler; et dans une occasion, je visitai un club, appelé le club des Innocents, sur l'invitation du président et du vice-président, et je leur parlai à cet effet; après quoi aucun désordre n'eut plus lieu dans cette section de la ville.

Un jour ou deux après la consultation avec le gouverneur Warmoth et le général A. Lee, consultation où ces messieurs exprimèrent leur intention de conseiller aux nègres de ne pas voter avant que l'excitation publique fût calmée, la ville redevint comparativement calme. Les clubs démocratiques s'engagèrent eux-mêmes à aider à assurer à chaque votant enregistré le droit de donner son vote, et alors, je ne craignis plus qu'aucun homme fût molesté en votant le jour de l'élection.

Tant que dura l'excitation, j'eus des conférences libres et constantes avec les autorités d'État et de ville et j'eus alors, comme je l'ai encore, leur pleine approbation. J'eus aussi souvent des consultations avec le lieut. gén. brev. Hatch, chef du Bureau des Affranchis de cet État, et je désire lui exprimer mes remerciements pour maints conseils précieux qu'il donna quand besoin était. Bien que la garde de plusieurs paroisses de l'État eût été remise à l'autorité militaire, je sentis qu'il était de mon devoir d'agir par l'intermédiaire des autorités civiles propres, quand cela était possible. Je conférai en outre avec les meneurs démocrates et les citoyens prééminents de toutes les nuances d'opinion, qui, tous, semblaient désirer que la paix ne fût pas troublée. Le gouverneur Warmoth, avec d'autres républicains influents de l'État, firent d'actifs efforts pour préserver l'ordre public. Parmi les membres du parti républicain avec lesquels je conférai étaient le général A. L. Lee, éditeur du journal officiel de l'État, divers membres du Bureau de police métropolitaine, le général McMillen, le général Sypher, le sénateur Kellogg et le général West, député-maréchal des États-Unis.

La difficulté n'était pas avec des hommes comme ceux-là. Mais leur coopération fut grandement contre-carrée par la conduite indiscrète et injustifiable tenue par d'autres, et par des membres indignes du parti républicain qui, prenant très peu de souci du gouvernement des États-Unis et encore moins de la reconstruction permanente de l'État, ne voyaient en tout cela que leur agrandissement personnel, tâchant d'exécuter les choses les plus offensantes de la plus offensive manière et semblant désirer les collisions et l'effusion du sang comme un capital politique nécessaire.

Ce n'est que juste de dire que le grand corps de la population blanche de la Nouvelle-Orléans est comme aussi loin est étant du gouvernement des États-Unis. Il y a certainement des exceptions. La preuve en est écrite dans le fait. Mais le sentiment amical du peuple généralement envers le gouvernement a été manifesté de plusieurs manières, et surtout par le respect montré par les militaires dans leurs rapports avec les citoyens. Les officiers de l'armée généralement et mon état-major en particulier, ont toujours trouvé dans leur uniforme une ample protection contre toute violence ou manque de respect le plus léger, et une simple prière de leur part suffisait pour disperser les attroupements les plus nombreux et les plus excités. Les clubs démocrates de cette ville comptait, dit-on, plus de 16,000 votants, et les plus dignes citoyens et les plus grands propriétaires en ont formellement offert leurs services pour aider la troupe à préserver la paix de la ville. Cette offre a été respectueusement refusée.

CHRONIQUE LOCALE.

L'ÉPREUVE FISCALE PAR LE SUFFRAGE POPULAIRE.—Quelques électeurs mal instruits, ayant encore un petit volume de billets de ville se perdent dans leur poche, s'imaginent peut être que ce [illegible]. C'est là une erreur qu'il est important de relever avant l'élection. La taxe demandée est simplement pour faire face aux intérêts de ces billets non rachetés sur leur titre nominal, mais convertis en bons payables à long terme et portant seulement un intérêt de 20 pour 100. Les conseils réajustés du général Sheridan avaient essayé une conversion de ce genre avec un intérêt rond de 8 0/0 et cette combinaison échoua par la raison que le public avait plutôt besoin d'une valeur active et courante que d'une valeur dormante même avec un intérêt avantageux.

Le public n'a pas changé, et s'il a refusé le 8, il refusera bien mieux encore le 7 avec une légère fraction. Ainsi sans revenir sur ce que nous avons dit relativement aux illégalités multiples qui frappent le projet de taxe, cette taxe, quand même elle serait approuvée par le peuple, serait inutile en fait, car ceux qui ont des billets étant encore plus pressés d'avoir de l'argent courant qu'ils ne l'étaient, il y a un an, prendront bien moins les bons qu'ils ne les prirent à cette époque.

Cela est certain et alors à quoi sera employé le produit de la taxe si le peuple est assez fou pour la voter? Ce produit ira se perdre dans les incondables poches de tous les officiers, grands ou petits, de l'administration municipale. Il ira se perdre aussi dans les poches des nouveaux officiers créés par les Conseils de ville, dans un moment où le peuple aurait fait un devoir autant qu'une nécessité de réduire les dépenses en débouchant le personnel administratif de la municipalité.

Cette affaire aurait pour conséquence unique d'ajouter trois millions à la dette de la ville, qui atteindrait alors un chiffre énorme de 19 millions, et les détenteurs de billets municipaux ne s'en trouveraient pas mieux. Il faut donc que ces détenteurs fassent comme les propriétaires, les capitalistes, les payeurs de licences et commerce de tous les corps publics, en général, il faut qu'ils votent contre la taxe, car c'est pour eux une condamnation énergique de pareilles extravagances financières qu'ils peuvent espérer le rachat de leurs billets en valeurs courantes.

A part ces considérations puissantes, il en est une autre plus puissante encore et qui domine tout, c'est dans ce temps d'improbité, de fraude, de corruption et de pillage la nécessité pour le peuple de prononcer un verdict énergique contre tout projet qui n'a pas sa racine dans l'intérêt public bien entendu. Il faut que le peuple par son vote dise: Nous voulons une administration économe; nous voulons une diminution et non une augmentation de dette; nous voulons une réduction et non une multiplication dans le nombre des officiers publics; nous voulons que le gouvernement de la ville profite à tous et non à quelques uns; nous voulons que la veuve et l'orphelin ne soient pas expropriés par des ambitions impures; nous voulons que les classes laborieuses et pauvres puissent se loger à bon marché; nous voulons que les contribuables ne soient pas dévorés par le fisc; nous voulons enfin un gouvernement municipal juste pour tous, attentif aux besoins de tous, et subordonné aux aspirations honnêtes de la population entière.

Voilà ce qu'il faut que le peuple dise, et pour le dire il n'a qu'à voter contre la taxe proposée aujourd'hui. Cette taxe rejetée, les conseils de ville comprendront peut être qu'ils en fait fausse route et que pour racheter leurs erreurs, il faut qu'ils fassent désormais plus d'économies qu'ils n'ont commis d'extravagances.

RECTIFICATION.—M. John C. Schaffer nous prie de rectifier une erreur commise il y a deux jours dans notre chronique locale. Il n'a pas été trouvé coupable de l'effraction dont il était accusé, mais l'affaire a été remise indéfiniment par la Cour.

LES NÈGRES DE ST-BERNARD. — Les 64 nègres qui avaient été arrêtés dans la paroisse de St Bernard, sur l'accusation d'avoir brûlé la maison de Fillieu et avoir assassiné le maître, ont été relâchés pour cause d'informalité dans la procédure. Mais cette action de la Cour n'interdit pas d'autres poursuites ultérieures ainsi que l'a dit le juge Abell; seulement les papiers au lieu d'être envoyés devant la Cour Criminelle, seront délivrés au juge de paroisse de St Bernard qui informera. Telle est du moins la décision arrêtée.

Mais à cette décision s'oppose le Bureau des affranchis, qui par l'intermédiaire du maj. gén. brévété Hatch, son chef, fait savoir au juge Thomson, de la paroisse de St. Bernard, que l'autorité civile ayant été désorganisée par les troubles récents dans cette paroisse et la justice y ayant été rendue impossible par l'intimidation exercée, les nègres dont il s'agit seront mis immédiatement sous la garde du Bureau, qui les produira devant toute Cour civile ayant juridiction, dès que les circonstances seront de nature à ce qu'ils peuvent être jugés avec impartialité et calme.

PROCÈS IMPORTANT DE LOYERS.—A la cour de circuit des E.-U., le juge Durell a confirmé le jugement dans l'affaire de W. R. Fish vs Charles Morgan pour $7300 de loyer pour la bâtisse rue du Camp, où se tenait autrefois la banque de James Robb, puis celle des Marchands et qui est occupée aujourd'hui par l'agence des steamers de Chas. Morgan. Ce dernier a répondu que le loyer était réclamé par John Slidell et la banque de Marchands, le propriétaire ayant été acheteur par le plaignant sous les lois de confiscation. Il y aura certainement appel à la Cour Suprême à Washington.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT. — William Schultz, convaincu d'avoir volé pour $14 de cailles appartenant à L. M. Layman, a été condamné à 6 mois de prison.

John Dennis, (c) pour avoir volé une paire de bottes à repasser appartenant à John Barta, a 9 mois de pénitencier.

Charles Myers, pour avoir volé 4 douzaines de couteaux valant $4 la douzaine, à 12 mois de pénitencier.

Le jury n'ayant pu s'accorder dans l'affaire d'Adams Navarre, accusé d'avoir tué Bartholomew Toole, le 13 septembre, au coin des rues St-Philippe et Lorde, a été mis sous clé jusqu'à 10 heures ce matin, heure de l'ouverture de l'audience.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT.—Le Dr. White, récemment nommé par le gouverneur Warmoth président du Bureau de Santé, agit par une demande de quo warranto contre le Dr. Smith, qui occupe cette place. L'affaire sera appelée lundi.

L'EXPOSITION DE BANNIÈRES. — Cette exposition sera probablement close ce soir. Les deux dernières soirées avaient attiré beaucoup de monde, dames et messieurs. Presque toutes les bannières dont les clubs se sont servis étaient arrangées avec goût le long des murs et présentaient un tableau pittoresque et varié. On sait que cette exhibition est pour le bénéfice des orphelins, raison de plus pour que le monde s'y porte.

Le sergent Bates, ci-devant de l'armée des États Unis qui a porté le drapeau fédéral de Vicksburg à Washington, en traversant le Sud, pour éprouver le sentiment du peuple de cette section, était présent à l'exposition de jeudi et y associera probablement ce soir. Son drapeau est aussi déployé dans la salle maçonnique. Voici la liste nominale des dames qui étaient aux tables:

1re table—Mme J. E. Maguire, Mlle Isabelle Hughes et Mme Dodge.

2me—Mme L. S. McNeill, Mlle Mollie Moore et Mlle Maggie King.

3me—Mlles Marie Lacour, Duff et Ridgeley.

4me—Mme Emma Cornwell et Mlle Mary Whitesides.

5me—Mmes John S. Tully, John C. Blohm, C. Gardanne, et Mlles Prados, Pidoux, Sabourin et Castelane.

BILL DE POLICE MÉTROPOLITAINE.—Le juge Léaumont, de la Cinquième Cour de District, a rendu hier une décision de longue haleine et fort habile, sur le bill de la police métropolitaine, qu'il déclare inconstitutionnel, nul et de nul effet et violant d'une manière claire divers articles de la Constitution. Il a ordonné en conséquence que l'injonction soit mise hors de cour. Le capitaine Caine, par l'intermédiaire de son avocat, ayant demandé une nouvelle audition, l'affaire a été fixée à aujourd'hui.

UN DROLE DE WATCHMAN. — Mercredi soir, Michael Dwyer a été attaqué au coin des rues des Magasins et de la Course, par deux hommes qui ont volé sa montre, sa chaîne et son portefeuille. Dwyer ayant crié de toute la force de ses poumons pour appeler du secours, a fait venir enfin l'officier Lotz qui l'a arrêté sur l'accusation de scandale et de bris de paix. M. Dwyer, de son côté, dénonce l'officier de négligence criminelle en ce qu'il a permis aux voleurs de déménager. Les citoyens honnêtes sont prévenus que dorénavant il faudra qu'ils se laissent battre et dévaliser sans appeler la garde et sans pousser un cri pour ne pas troubler la paix publique. Cette manière de faire de l'ordre public, si elle était adoptée, ne serait rien moins que la liberté du vol érigée en doctrine.

VOL ET EFFRACTION. — Mercredi soir, entre 11 heures et minuit, le magasin de souliers de M. G. Lady, rue Royale No 124, a été visité par des voleurs qui ont pris $900 en greenbacks, $30 en or et argent, un check de $30 sur la banque des Marchands et des checks d'une valeur de $14 pour des places à l'Opéra. Les voleurs ont pris tout cela du forçant une armoire dans une chambre de derrière, quand M. Lady était occupé dans la salle de devant.

AUTRES VOLS. — Des personnes inconnues sont entrées chez M. Henry St. Germain, rue Annunciation No 406, dans la nuit de mercredi dernier, et ont pris tout ce qu'elles ont pu trouver d'argent, de bijoux et autres articles de valeur. Les vêtements de M. St. Germain ont été fouillés et retournés et les coquins n'ont rien laissé de ce qui leur est tombé sous la main. Nous pourrions mentionner beaucoup d'autres vols commis depuis deux jours, mais en voilà assez pour nous faire dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que la Nouvelle-Orléans est régulièrement chaque nuit mise au pillage.

—Alexander Reiter et Henry Parker ont été arrêtés avant hier au coin des rues Julia et Carondelet sur l'accusation d'avoir volé une montre d'or et une chaîne de même métal appartenant à M. McAllister. Le recorder Becker a fixé l'affaire au 19 du courant et a exigé de chacun des prévenus une caution de $250.

—Elizabeth Richards a été arrêtée hier par l'officier Hennessey, sur l'accusation d'avoir volé $100 à P. Fox.

Jas. O'Connor a été arrêté par le même officier, sur l'accusation d'avoir volé des harnais appartenant au général O'Neal, de l'armée des États Unis.

EXCELLENT.—Edward Murphy, arrêté par l'officier Quirk, le 25 octobre, sur l'accusation d'avoir violé la section 29 de la loi sur la police métropolitaine, a été déchargé par le recorder Gastinel, par la raison que ce magistrat ne reconnaît pas l'acte métropolitain.

TEMPÉRATURE. — 4 décembre.

THERMOMÈTRE DE C. DUHAMEL, OPTICIEN, 111, rue Canal, ci-devant Bienville et Chartres.

6 heures	A. M.	51	degrés.
12 "	A. M.	54	"
3 "	P. M.	56	"
6 "	P. M.	55	"

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de Washington.

Washington, 4.—Le contrôle pour la moitié de la Californie par l'Isthme a été adjugé à la compagnie du Pacifique, présidée McLain, au prix de 77 000 [illegible].

Tous les conseillers étaient présents au conseil du Cabinet aujourd'hui, à l'exception de Schofield.

La Cour Suprême se réunit lundi. Tous les juges sont là.

Recettes des douanes du 23 au 30 $2,726,000.

Le Revenu a touché aujourd'hui $77,000.

Rollins décide que le fabricant de cigares et de tabac en poudre qui vend ou marchandise lois de la manufacture est un négociant en tabac.

En conséquence, le tabac transporté avant le 20 mars 1868 de la manufacture en lieu d'affaires pour la vente est placé dans les mains d'agents, peut être vendu sans timbres ou tout temps avant la date prescrite par la section 78 et 94 de l'acte du 20 juillet. Le tabac manufacturé depuis le 20 mars ne peut être transporté en aucun lieu pour la consommation ou la vente avant qu'il ne soit timbré, quand même il serait imposé et quand même la taxe serait payée.

Nouvelles diverses.

Londres, 4.—Gladstone a accepté la place de premier ministre.

Paris, 4.—L'encaisse de la banque de France a augmenté de 13 millions de francs. Bourse ferme.

Harrisburg, 4.—Le gouverneur Geary a répondu à une délégation de femmes dans l'affaire de Vaugh, que leur action était attendue depuis longtemps par des milliers de Pennsylvaniens, principalement des dames, que toute action ultérieure de leur part était inutile, que l'affaire était parfaitement instruite et que son parti était pris.

Boston, 4.—Grant a visité Lowell et a reçu aujourd'hui.

Fort Monroe, 4.—Nous avons en ce moment une tempête du Nord-Est.

Mobile, 4.—Ce matin vers neuf heures, la bouilloire à douche du steamer Dorrance a fait explosion. Au moment de l'accident, l'inspecteur des E.-U. examinait les bouilloires. Deux nègres ont été tués et un autre est mort depuis. Plusieurs autres ont été blessés en beaucoup de mal ainsi que deux blancs.

Montgomery, 4.—Le Sénat aujourd'hui a passé un bill qui punit d'amende ou d'emprisonnement tout attroupement d'hommes déguisés ou masqués.

Sont référés des bills permettant à certains comtés de souscrire au stock du chemin de fer d'Opelika à Tuscumbia et d'ouvrir des jugements rendus par les Cours de cet État, où la cause de l'action existait avant le 25 mai 1865.

La Législature a refusé de s'ajourner le 12 décembre et rien ne dit quand elle s'ajournera. Presque tous les bills qui lui sont soumis ont un caractère particulier ou local.

Raleigh, 4.—La Chambre basse s'est encore occupée aujourd'hui de la résolution pour faire enquête sur des faits de corruption. La résolution du Sénat a été finalement adoptée par une faible majorité, et l'investigation marchera maintenant.

Il y a eu beaucoup d'opposition à la résolution et l'on s'attend à de graves découvertes. Les deux Chambres ont adopté une résolution pour suspendre les séances du 21 décembre au 6 janvier.

Marchés Européens.

Liverpool, 4, au soir—Coton avec tendance à la baisse. Mid. dans le port 11 1/2; sur mer 10 1/4 à 10 3/8; Mid Orleans 11 3/8.

Londres, 4, au soir—Consolidés 92 1/2. Bons 74 3/4. Sucre, dans le port et sur mer, ferme.

Havre, 4.—Coton avec tendance à la baisse à la clôture. Bas Mid. sur mer 123 francs.

Marchés américains.

New-York, 4 au soir—Le coton était solide à l'ouverture et plus facile à la clôture. Vendu 2000 balles. Mid. 24 3/4. Farine active mais sans changement. Argent beaucoup plus facile. Offres libérales à 5 à 7. Sterling plat à 109 1/4. Bills de coton plus fermes à 108 3/4. Or ferme à 135 1/2 à la clôture.

New York, 4.—Recettes 7 à 9 p 0/0. Actions lourdes. Le New York Central a baissé à 127 3/8. 5-20 111 3/8. 10-40 105 3/8.

New-York, 4.—Les avis de Port au Prince du 19 disent que le schooner américain E. D. Hart, de New-York, et le brick anglais Aéro lite ont été saisis par Salnave. La cargaison du Hart a été partiellement saisie et vendue pour le compte du gouvernement en dépit des remontrances du consul.

Mobile, 4.—Coton calme et ferme. Mid. 22 3/4. Vendu 300 balles. Reçu 1795. Stock dans le port 31,225.

Cincinnati, 4.—Farine de famille 7 50. Maïs 63. Coton plat à 23. Cochons 23 1/4. Porc 23.

St Louis, 4.—Tabac, pas d'affaires. Farine supérieure 5. Avoine 54. Porc 23. Bacon 17. Jambons fumés 26. Graisse 14. Whisky 95.

Louisville, 4.—Vendu 30 boucauts de tabac. Coton 23 1/2. Cochons 7 50. Mélasse de plantation 60 à 65. Sucre de la Nouvelle-Orléans 12 1/2 à 13 1/4. Farine supérieure 5. Maïs 50. Porc 23. Graisse 14. Jambons nouveaux 11 3/4. Whisky nominal.

Nouvelles des rivières.

Vicksburg, 4.—Descendant, le Westmoreland à 6 et le Bart Able à 8 A. M. Le fleuve monte.

St-Louis, 4.—Le fleuve baisse.

Louisville, 4.—Rivière stationnaire. Temps humide et désagréable.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 4, 6 P. M.—Arrivés, le Don, de Cardiff, le navire anglais Leamington en 138 jours d'Aden sur lest; le schooner Rebecca en 7 jours de Brazos Santiago, avec un chargement de peaux et cuivre. Partis la barque Scotland et le schooner Coulla. Sur la barre le schooner Rien.

(Dépêches d'hier soir.)

Londres, 4.—Disraeli a publié une adresse annonçant et défendant sa démission du ministère. Il passe en revue le progrès des résolutions en faveur de la suppression de l'église irlandaise. Croyant que le pays ne sanctionnerait pas la mesure, le gouvernement a attendu le résultat des élections.

Ce résultat montre que le ministère ne peut pas commander le respect de la nouvelle Chambre, et c'est pourquoi, il sent qu'il est de son honneur et qu'il est dû à la politique suivie par lui, de ne pas rester en place un jour de plus. Jugeant qu'il est plus conséquent avec l'attitude qu'il a eue, avec l'intérêt des affaires publiques et l'influence de son parti, de résigner immédiatement au lieu d'attendre la réunion du parlement, où le ministère serait en minorité.

En prenant ce parti, les ministres ne modifient pas leur opinion et sont plus que toujours convaincus que la proposition de M. Gladstone est fausse en principe et probablement impraticable et qui, si elle était praticable, serait désastreuse pour la nation.

Ils sont prêts à appuyer la réforme dans l'église d'Irlande, mais ils s'opposeront pas moins une résistance inflexible à la politique annoncée par M. Gladstone.

Londres, 4—Le ministre Johnson, au banquet de Birmingham, a parlé dans son style habituel. En réponse des poignées de main données une grande, coin des opinions entretenues pendant la guerre, il a dit:

"Il y a quelques personnes en Angleterre ou en Amérique assez peu généreuses pour porter jugement contre ma conduite, j'en appelle de lointainement et sommairement, pour employer le langage des avocats, leur incompétence naturelle à traiter et décider de pareilles questions.

Londres, 3 au soir—L'encaisse de la Banque d'Angleterre a diminué de £160,000. Consolidés, 92 1/2. Bons, 74 5/8.

Londres, 4, midi—Consolidés, 92 1/2. Bons, 74 5/8.

Francfort, 4—Bons, 79 3/8 et 79 1/2.

Liverpool, 4, après-midi—Coton, calme. Stock sur mer, 254,000 balles, dont 78,000 de provenance américaine.

La Havane, 3—Plusieurs chefs rebelles et agents ont été amenés prisonniers à la Havane. Il y a beaucoup de détresse dans les districts où se trouvent les insurgés.

La goélette Ella Forrest, de Norfolk pour Honduras, a fait naufrage sur les bancs de Colorado. L'équipage s'est sauvé.

Sucre, calme.

Paris, 4—La police a dispersé un attroupement dans le voisinage de la tombe de Baudin.

Madrid, 4—On a demandé à Espartero d'accepter la dictature temporaire.

Berlin, 4—Le roi de Prusse a reçu l'ambassadeur français avec des assurances d'amitié pour la France.

Cleveland, 4—Une collision a eu lieu, ce matin, sur le chemin de fer de Cleveland et Toledo. Cet accident a été causé par le déplacement d'un rail. Un passager inconnu a été tué et plusieurs ont eu du mal.

Washington, 4.— Le général Reynold, commandant au Texas, demande des troupes additionnelles et des commissaires militaires.

New York, 4.—Le Trésor a fait vendre pour $300,000 d'or à 135 3/8. Argent facile à 7. Or, 135 1/2. Sterling 109 1/4.

New-York, 3, au soir—Le steamer Bremen a emporté $150,000 en espèces.

Mariage.

SMITH McILHENNY—Marié, jeudi soir, 3 décembre, à 8 heures, à la résidence de Henry Thornhill, No 204 de la rue Baronne, par le Rév. Benjamin M. Palmer, le capitaine J. PINCKNEY SMITH à Mlle KATIE G. McILHENNY, tous deux de cette ville.

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'Eglise Ste Marie, Archevêché, LUNDI 7 décembre à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de feue dame JOSÉPHINE CASSANOVA, épouse de J. A. Cassanova. Les parents et amis de la famille sont priés d'y assister.

2 De la part de son époux.

$100,000

DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché, AU BUREAU DE CHANGE De J. BRETTE. 6......RUE ST-CHARLES......6. Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie. Ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 25 oct—3mPP

Avis.

M. JOHN STRENNA a l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de transférer son établissement, si célèbre, "la Maison Dorée" du No 166 de la rue Canal, aux Nos 16 & 18 de la rue Bourbon, en face du magasin "La Ville de Paris". De magnifiques appartements pour les voyageurs, de splendides salons de société, une cuisine des plus soignées, une cave composée de vins et liqueurs des plus célèbres, un service fait par les meilleurs employés de la ville, des prix modérés pour tout le monde, sont les garanties qu'offre M. John Strenna aux personnes qui voudront bien visiter son établissement et l'honorer de leur clientèle. à des théâtres. 5 nov—1m.

GRAND BAL D'EXPOSITION De Bannières Démocratiques, SOUS LES AUSPICES DES SEYMOUR KNIGHTS. LUNDI, 7 décembre 1868. Les divers Clubs Démocrates ont convenu de terminer l'Exposition des Bannières par UN GRAND BAL. Le tout au Profit des Orphelins. Voici les noms des Comités:

INVESTIGATION. FOSSIL GUARDS — M. J. Pons, G. A. Schneider, T. W. Warren. SEYMOUR KNIGHTS — W. H. Wall, J. S. Tully, Philip Thompson. INFANTES DE SEYMOUR — Francisco Luque, S. Ruff, O. Prats.

COMITÉ DE RÉCEPTION. JACKSON BLAIR KNIGHTS — A. Mullane, O. C. Williams. CLUB DES INNOCENTS—Oscar Blanc, Peter Fein, John H. Bornes. CRESCENT MOUNTED CLUB—V. Jenner, John C. Henderson, F. D. Hatch.

COMMISSAIRES DE LA SALLE. M. J. Pons, G. A. Schneider, Wm Fagan, A. M. Smith, David Hughes, J. W. Warren.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS. SEYMOUR KNIGHTS—J. E. Maguire, R. J. Duffy, G. S. Frey.

Billets d'entrée une piastre. On peut s'en procurer en s'adressant à n'importe quel membre d'un des Comités, ou au Masonic Hall. Par ordre, JOHN S. TULLY, Président des Seymour Knights. W. H. WALL, Secrétaire. 5déc—2

Société Absolutione et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle. Nlle-Orléans, 5 décembre, 1868. MESSIEURS les sociétaires sont prévenus que l'assemblée mensuelle ordinaire aura lieu lundi prochain 7 décembre, à 7 heures du soir, à la salle de la Perfecta-Union, rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St-Philippe. Toute la ponctualité possible est recommandée. Par ordre du Président, J. RAMSTEIN, Secrétaire. 5 déc—4

Mobile, Ala., 1er Décembre 1868. Réunion de la Société de Secours Mutuel de l'Alabama. A Mr DAVE C. JOHNSTON, A la Nouvelle-Orléans. Cher Monsieur, Vous êtes nommé AGENT de la Société de Secours de l'Alabama et êtes autorisé à agir pour nous en cette capacité, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, aussi complètement que si nous y étions en personne. Nous sommes, &c, BOYD, JACKSON & CO, Directeurs. 5déc—3PP

Leçons de Langue et de Piano. UNE dame sachant le français, l'anglais et l'espagnol, et pouvant enseigner les trois langues, ainsi que le piano, désirerait donner des leçons chez elle, No 119, rue Bourgogne, ou à domicile. Ses prix sont très modérés. 3déc—6PP

DEMANDE. UN COMMIS et une dame de vente trouveront de l'emploi chez CHARLES TROUILLY, No 37 rue de Chartres, encoignure Bienville. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. 5déc—1f

DEMANDE DE PROFESSEUR. UN Monsieur, d'un âge avancé, pouvant enseigner le français et l'anglais, trouverait à s'occuper à la campagne, en s'adressant de 2 à 3 heures de l'après-midi, à l'hôtel des Étrangers, No 129 rue de Chartres. 5 déc—1f

DEMANDE DE CONFISEUR. ON demande un bon confiseur et un bon pâtissier au No 93 rue Vieille-Levée, entre St-Louis et Conti. 5 déc—3f

AVIS. UNE jeune demoiselle de bonne maison, parlant l'allemand et le français, désire entrer immédiatement dans une famille respectable pour s'occuper de l'éducation des enfants. De bons traitements seront préférés à des appointements élevés. S'adresser à Mlle Lina Haas, chez M. Doushon, 209 rue Prytania. 5 déc—1f

French Restaurant, 19 rue Union, entre St-Charles et Carondelet. DENIS DROUAC, (Agent.) VENANT de prendre nouvellement la direction de cet établissement bien connu j'informe mes amis que je viens d'y faire de grandes améliorations et agrandissements, ce qui me permet d'offrir le confortable et mes petits. Des pensionnaires seront pris à la semaine et au mois. Les salons de premier, fraîchement décorés, sont pourvus de tout le confortable et l'élégance. Je tiens également des chambres bien meublées à la disposition des Messieurs des plantations. On trouvera également, tous les jours, à la sortie des théâtres, un service spécial pour soupers. 5 déc—6f

CAVE BORDELAISE. PAUL CHOTIN, MARCHAND DE VINS, No 147 rue Royale, entre St Pierre et Toulouse, vend en détail, à des prix modérés, Vins, Eaux-de-vie, Liqueurs et [illegible]. Porte à domicile, et change de la mise en bouteilles à domicile. 5 déc—3m

Charbon. Charbon. Charbons Pittsburg, Cannel et Anthracite de la meilleure qualité, livrés dans tous les quartiers de la ville, aux plus bas prix du marché, par W. G. COYLE & CO., Bureau, No 136 de la rue Gravier. Dépôts: Coin Magasins et Girod. Coin Julia et Water. 5 déc—3

Trouvée. Une chienne Terreneuve ayant les pattes blanches. Peut réclamer chez le soussigné. La personne qui l'a perdue est priée de la réclamer en payant les frais. CLEMENT ABADIE, 70 rue Orléans. 5déc—1f

T. MOREAU.

Encoignure Royale et Toulouse,

Annonce respectueusement à sa clientèle et au public en général qu'il vient de terminer le DÉBALLAGE D'UN BEAU STOCK DE MARCHANDISES DE SAISON reçu par les derniers arrivages.

GANTS de toutes sortes, GARNITURES pour robes et manteaux, EFFILÉS et FRANGES, RUBANS, CEINTURES, LINGERIE, BIJOUTERIE, PARFUMERIES FINES, BONNETERIE, BROSSERIE, MERCERIE, &c., &c., &c.

L'OUVERTURE DE LA GRANDE EXPOSITION De Jouets d'enfants et d'Articles de Fantaisie pour Cadeaux des Fêtes de Noël et du Jour de l'An est fixée au MARDI 8 Décembre. 5déc—6f

Hippodrome de la Métairie. LES trois courses annoncées pour JEUDI, 3 décembre, ayant été remises à cause du mauvais temps, auront lieu aujourd'hui. En cas de remise on drapeau rouge sera arboré au haut du Crescent Hall, au coin des rues St-Charles et Canal. S. L. JAMES, Secrétaire. 5déc—1

Sociedad Monarquica de Beneficencia. ASAMBLEA GENERAL. Los miembros que la componen, se reuniran el domingo proximo 6 del corriente, à las 4 de la tarde en la esquina Grandes Hombres y Campos Eliseos, para elegir los nuevos oficiales que la han de regir el año proximo. Se espera puntual asistencia. Por orden del Presidente. M. SITGES, Sec. 4déc—3f

A. DU QUESNAY, LEÇONS DE PIANO, DE CHANT, D'HARMONIE. 5 nov au 10 déc 1 1 2 j

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans. 3 décembre 1868. UNE ELECTION aura lieu, à ce Bureau, le LUNDI, 4 février 1869 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour six directeurs de cette Compagnie, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain. WM. S. BROWN, Trésorier. 4déc—1m

AVIS. VOLÉ la nuit dernière à ma résidence, 124 rue Royale, environ $350 en greenbacks, plusieurs bills et de Charles, Gravier et Carle Patti, et $30 en or et argent, aussi un check sur le National Merchant Bank, portant le No [illegible], signé Millaudon et Villere à mon ordre et endossé par moi, G. Ludré. Le public est prévenu de ne pas négocier ces billets, le paiement en ayant été arrêté. G. LUDRÉ, No 124 rue Royale. 4 déc—2f

GRANDE REDUCTION DE PRIX! $6 PAR SEMAINE......50 cts. PAR REPAS. Pension Française, TENUE PAR Mme DENISE, 196......Rue Douane......196. Entre les rues Bourbon et Dauphine. Déjeuner à 8, 9 et 10 heures. Dîner à 3, 4 et 5 heures. 4déc—1m 1 1 2 j

Banque de la Louisiane, 2 décembre 1868. LE local de la Banque ayant été loué à bail à la Législature, les propriétaires de boîtes et les personnes qui y ont des dépôts spéciaux quelconques sont priés de venir les réclamer sans retard. 3déc—6f

Dédicace de l'Infirmerie Touro. LES membres et amis de cette Institution sont informés que l'ouverture et la dédicace du NOUVEL HOPITAL JUIF, ou ce qui sous le nom de TOURO INFIRMARY, au coin des rues Colomb et Levée, auront lieu, sur les lieux, DIMANCHE, 6 décembre, à 11 heures du matin. Ils sont également invités, avec le public, à assister à la cérémonie. Par ordre de la direction, JOSEPH MAGNER, Secrétaire. 3 déc—3f

DEMANDE DE NOURRICE. ON demande une nourrice, sans enfant. Une femme de couleur préférée. S'adresser au No 363 rue Bienville, entre Prieur et Johnson. 3 déc—6f

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton. Nlle-Orléans, le, 2 décembre 1868. L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 17 de la rue Baronne. P. McBRIDE, Secrétaire. 2déc—au 4 janv

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain. L'ÉLECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie aura lieu, conformément à la loi, le LUNDI, 4 janvier 1869, de 10 heures du matin à 2 heures [illegible]. P. McBRIDE, Secrétaire. 2déc—au 4 janv

MADAME SOPHIE, 159. Rue du Canal, 159. (Entre les rues Carondelet et Baronne.) ANNONCE aux dames qu'elle fait en ce moment l'ouverture de son grand stock de MODES qu'elle a choisi lors de son dernier séjour à Paris. Le stock se compose de robes, broderies, linge de dessous, trousseaux, fourrures, etc. Son département de confection est sur le même pied que par le passé et toutes les commandes y seront promptement exécutées. 3déc—1m

AVIS. A PARTIR d'aujourd'hui, l'emploi, en qualité de vendeur, de M. P. H. PETITPAIN, le plus ancien encanteur de cette ville, le sollicitera se chargera de toutes les ventes de cargaisons, vins, liqueurs, produits, marchandises sèches, ameublements, propriétés foncières, et fera de ses ventes l'objet d'une attention particulière. J. DÉJAN, Jr, Encanteur, No 183 de la rue Gravier, coin Carondelet. 2 déc—1m

Avis. LES personnes qui ont des réclamations à faire valoir contre la succession de Joseph Gaihout, devront les présenter dans les dix jours, et celles qui doivent à la dite succession sont priées de payer contre les mains de l'avocat de la succession. ERNEST J. WENCK, Avocat, No 48 de la rue St-Pierre. 30 nov—3e déc 2 à 5

JOS. RIFFLARD & SONS, Successeurs de V. Durand & Rifflard, Négociants commissionnaires, 62, Vesey Street, NEW YORK. Sept—6m—M J S—P. 1

DEMANDE DE COMMIS. UN jeune homme de 15 à 18 ans, parlant anglais et français, connaissant la marchandise sèche, trouverait de l'emploi en s'adressant au DAUPHIN STREET STORE, encoignure Ursulines et Dauphine. — Il est inutile de s'offrir sans de très bonnes recommandations. 4 déc—3f

IMPORTATION DIRECTE D'EUROPE. VENANT d'être reçus par les steamers Severn et New York, un choix des articles suivants: Bijoux Grand des dernières courses, Parures en Jais, Bonbons; Gants de peau de Chevreau, de qualité supérieure et des meilleures manufactures; Bouteilles Valenciennes, et Guipure, Bandes et Entredeux en Jaconas, Mousselines et Cols, Broderies et un grand nombre d'autres marchandises dont l'énumération serait trop longue et qui sont offertes à bon marché au comptant. A. LANDSBERG, No 48 rue Royale, Entre les rues Bienville et Conti, N. O. 4nov—1m

Théâtre de l'Opéra. A LOUER, une désirable LOGE DÉCOUVERTE AU PREMIER RANG. S'adresser par la Poste, au "Lock box No 57." Nlle-Orléans, 28 nov. 1868. 28nov—3f

E. HEATH, MARCHAND D'ARTICLES DE TAPISSIERS, TAPISSERIES, ET— ÉTOFFES A RIDEAUX, STORES, CORNICHES, ETC. 2 nov 3m

MACHINE A COUDRE DE GROVER & BAKER. La seule Machine adoptée pour toute espèce de couture de familles. Bureau et dépôt, pour les États du Sud, No 182 de la rue du Canal, Nlle-Orléans. 15 nov—3m

Demande d'une Blanchisseuse. ON demande une bonne BLANCHISSEUSE pour servir dans le Troisième District. S'adresser à L. JARREAU, No 81, rue Carondelet. 28 nov—10f

Demande de Cuisinière. ON demande une BONNE CUISINIÈRE. S'adresser No 310 rue Bienville, entre Remos et Prieur. 29nov—3f

Changement de domicile. LE Dr RANCÉ a transféré son domicile à la rue Dauphine, No 112 entre Ste Anne et Du Maine. Il tient toujours son bureau de consultations chez le Dr Goudon, rue de la Douane, Nos 183 et 185. 27nov 16f

P. MALLARD. MEUBLES ET DÉCORS. Importateur d'articles de Tapisserie, Rideaux, Pendules et Statuettes en bronze, pour ornement, Porcelaine de table et d'ornement, Articles en albâtre, etc. Nos. 55 et 57 de la rue Royale, coin Bienville. La réputation que cette maison s'est acquise depuis si longtemps par le goût exquis de ses dessins et la solidité de son travail est aussi étendue que bien méritée. M. MALLARD, reconnaissant de l'appui libéral qu'il a reçu de ses nombreux clients, a l'honneur d'annoncer qu'il ne négligera rien pour conserver sa supériorité dans son genre de commerce pour le rapport de l'élégance et de la variété et qu'il continuera à fabriquer et à importer les dernières nouveautés en Meubles et Tapisseries. Ses vastes entrepôts reçoivent constamment, de sa manufacture, des meubles de salon, chambre à coucher, de salle à manger, de bibliothèque et de vestibule, lits, bois de toute espèce et des dernières créations. Il reçoit de Paris, par chaque steamer, des rideaux, des draperies, des objets d'art, des pendules et des statuettes en bronze, de la porcelaine de table et d'ornement, des articles en albâtre, etc., un assortiment général et varié d'objets d'art et de fantaisie. Il offre le tout à des prix avantageux et à des conditions libérales. Les commandes sur dessins seront exécutées avec soin et promptitude. 4 nov—1m—PP

Argenterie plaquée. UNE grande variété d'argenterie plaquée, fine, anglaise et américaine,—telle que huiliers, corbeilles à fruits, corbeilles à cartes, services à café, pots à glace, tasses et gobelets. En magasin, une excellente qualité de coutellerie et de fourchettes en plaqué, couteaux de table, couteaux de poche, ciseaux et rasoirs. De constants arrivages viennent augmenter le magnifique stock de BIJOUX, DIAMANTS, PENDULES, PORCELAINES, BRONZES et ARTICLES DE FANTAISIE. A. B. GRISWOLD & CO. Au coin des rues Canal et Royale, fabricants et importateurs d'argenterie et d'argenterie plaquée, coutellerie, fusils et pistolets. 1nov—3m

MADAME WAHLT, FEMME-MEDECIN, No 195 rue de la Douane, coin Remparts, GUERIT des maladies chroniques, telles que les Rhumatismes, la Névralgie, etc. Des remèdes n'ont jamais failli. Elle soulage promptement les Dames qui souffrent de l'interruption des Menstrues. 26 oct—1m

Société des Propriétaires Fonciers. Bourse des Négociants et des Encanteurs—Salle No 14, au premier. LUNDI, 30 novembre, à une réunion des Directeurs de cette Société, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité: RÉSOLU que ce Board est d'opinion que la proposition du Conseil d'émettre $3,000,000 d'obligations n'atteindra pas le but qu'il a en vue. Il croit que les billets ne seront pas consolidés de la manière qu'on propose. L'ordonnance, que l'ordonnance elle-même est contraire aux lois de la Législature [illegible] pour limiter la dette de la ville de la Nlle-Orléans" adoptée en 1856 et "acte pour limiter et égaliser la taxe municipale de la Nlle-Orléans," adoptée en 1856. RÉSOLU que l'ordonnance est défectueuse en ce qu'elle ne pourvoit pas spécialement au paiement définitif de toute l'émission pour l'application du surplus du montant produit par la taxe proposée. RÉSOLU que comme la Législature sera en session à l'époque où les titres obligatoires pourraient être préparés, il convient et est prudent que la dite ordonnance soit reconsidérée, qu'il en soit rédigé une meilleure qui sera soumise à la Législature. RÉSOLU que le Conseil est requis, tant que les dits billets de la ville ne seront pas consolidés, de ne pas faire de nouveaux contrats et d'annuler tous les contrats actuels dont les conditions n'ont pas été strictement remplies. Et, mercredi 2 décembre, à une nouvelle réunion, il a été résolu que: Attendu qu'à la dernière réunion de cette Direction, les résolutions qui précèdent ont été adoptées et ont été respectueusement au Conseil de la ville de la Nouvelle-Orléans, et Attendu que la Direction craint que, malgré sa recommandation de rappeler la dite ordonnance, une élection aura lieu, Il est recommandé aux membres de cette Société ainsi qu'à tous les contribuables et votants de la ville de la Nouvelle-Orléans de voter contre la dite ordonnance. Par ordre de la Direction. SAML FLOWER, Secrétaire. 3 déc—3f

Grande Exposition —AU— BENEFICE DES ORPHELINS. QUARTIER-GÉNÉRAL DES SEYMOUR KNIGHTS. La Grande Exposition —DES— Bannières, Drapeaux, GUIDONS et COURONNES DES DÉMOCRATES, COMMENCERA Jeudi soir, 3 Décembre 1868, à HUIT heures, et continuera jusqu'à SAMEDI soir. Les portes seront ouvertes à 10 heures du matin le vendredi et le samedi. Billets d'entrée 50 cents. Les orphelins des différents Asiles sont respectueusement invités à assister à l'Exposition.

Voici les noms des comités qui étaient présents, et qui ont été nommés comme Comité Général de Réception, conjointement avec les Seymour Knights, et tous les Clubs Démocratiques sont priés de se rapporter d'ici à mercredi prochain, pour le même objet.

CRESCENT MOUNTED—J. J. C. Henderson, V. Tanner, F. D. Hatch.
BLAIR KNIGHTS—A. M. Durand.
SEYMOUR CADETS—W. A. Salvatier, A. B. Henriques, W. Grimsley.
INNOCENT CLUB—O. Blanc, L. H. Bornes, Peter Felix.
JACKSON RAILROAD CLUB—D. A. Mullane, O. C. Williamson, C. Williams.
FOSSIL GUARD—M. J. Pons, T. W. Warren, G. A. Schneider.
JOHNSON RANGERS—M. J. Fitzgerald, J. Keeper, J. C. Miller.
BLAIR ZOUAVES—W. F. Tracy, J. Bernard, D. C. Kessler.
FOSSIL GUARDS, Jr.—Leon Levy, P. Renaud, C. Goldenberg.
INFANTES DE SEYMOUR—Francisco Luque, G. Prats, S. Ruff.
JEWELL GUARDS — H. A. Burchess, Henry Frank, J. Kenner.
MAGNOLIA RANGERS—J. P. Childress, M. S. Childress, H. S. Bonnell.
FULLER GUARDS—E. Felles, L. C. Duran, W. Brockman.
CLUB DU QUATRIEME WARD—T. W. Hall, J. Siemmer, C. Cavanac.
[illegible], W. Mahoney, T. Kenta.
SEYMOUR SENTINELS—J. H. Kennedy, Wm. Felton, E. K. Forstall.
SEYMOUR VIDETTES—J. Zingler, Jr.
CHANTICLEER—B. H. Bennett, Jr., E. S. Coyle, G. Whiteside.
CONSTITUTION CLUB—Felix Bauvé.
Par ordre, JOHN S. TULLY, Président. L. T. MURDOCK, Trésorier. W. H. WALL, Secrétaire. 22nov—7

PROPOSITIONS.—Avis aux entrepreneurs.—Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga.—Nlle-Orléans, 28 novembre 1868.—Des propositions cachetées pour construire la partie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, entre la Nlle-Orléans et Mobile, laquelle partie embrasse environ 1,450,000 pieds cubes de travaux en terre, la fourniture de toute la matière pour la construction et l'établissement de 4,000 pieds linéaires de ponts trestle, 35,000 pieds linéaires de [illegible], seront reçues au même bureau [illegible]. Toutes les propositions devront être adressées à Henry Van Vleck, ingénieur en chef de la compagnie du chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et de Chattanooga, à la Nlle-Orléans, Lac. La Compagnie se réserve le droit de rejeter toute proposition qui, pour une raison quelconque, ne lui paraîtrait pas satisfaisante. JAMES A. RAYNOR, Président du Bureau de la Comp. du Ch. de fer de la N. O. de M. et de C. 2 déc—au 20 jan

Elégance! Economie! LE problème formé par la réunion de ces deux mots est enfin résolu. Toutes les dames qui désirent avoir une mise élégante et de bon goût, celles qui veulent suivre la mode dans ses caprices plus ou moins excentriques, tout en opérant une réduction sur le budget ordinaire de leur toilette, n'ont qu'à s'adresser, en toute confiance, à madame MEAUME, actuellement rue Royale 183, actuellement rue ROYALE 183. Mme MEAUME qui a dirigé pendant plusieurs années l'atelier d'une des maisons de PARIS qui fasait la MODE, sans cependant confectionner avec le plus grand soin et le meilleur goût tout ce qui a rapport à la toilette des dames et des enfants, tels que ROBES, CONFECTIONS, LINGERIE, mais aussi fournit à des prix excessivement bas, des patrons taillés sur mesure, avec lesquels chaque dame peut faire elle-même ses toilettes et essayer les costumes que les dames n'oseraient entreprendre, de sorte qu'il ne reste plus à ces dernières qu'un travail dont la machine fait presque tous les frais. Nous ne saurions donc trop conseiller aux dames de profiter d'une aussi bonne occasion. 30 nov—6f

Compagnie de Glace Crescent City. LA Compagnie de GLACE Crescent City, a été dissoute, par la mort de J. L. Warner, le 29 septembre dernier. La liquidation de ses affaires sera dirigée par la nouvelle compagnie formée aujourd'hui. A. W. BOSWORTH, président. J. J. E. MASSICOT, Secrétaire et Trésorier de la Compagnie de Glace du Crescent City.

UNE CORPORATION a été formée, aujourd'hui, par les membres survivants, pour fournir de la GLACE à la ville de la Nouvelle-Orléans, sous le nom de "CRESCENT CITY ICE COMPANY." Le bureau de la compagnie est à l'ancien local, No 21 de la rue du Camp, au premier. JOHN F. KRANZ, président. J. J. E. MASSICOT, Secrétaire et Trésorier, de la Compagnie de Glace Crescent City. 2 déc—1mo

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR. Agence pour la vente des PIANOS de KNABE et des ORGUES de PRINCE, No. 164 de la rue du Canal, Directement en face du Christ Church. 4oct—6mo

Candi "Barber Pole". LES soussignés fabriquent et vendent constamment, aux plus bas prix du marché, toute espèce de CANDIS purs, en bâtons, de Candis de fantaisie, et de CONFISERIES. NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—6m

Vermicelli. Macaroni. TOUTE espèce de Pâtes, telles que VERMICELLI, MACARONI, TAGLIARINI, LASAGNETTI, SPAGHETTI, &c, &c, constamment fabriquées et à vendre, aux plus bas prix du marché, par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—6m

Epices. Epices. Epices. TOUTE espèce d'ÉPICES MOULUES — Poivre, Cannelle, Gingembre, Clou de Girofle, toujours frais, à vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—6m

Extrait de Café. CONSTAMMENT fabriqué et à vendre par NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—6m

Café pur — Moulu et Grillé. NOUS moulons du CAFÉ tous les jours; nous le garantissons pur et le vendrons à bon marché. Nous le grillons, pour les hôtels, promptement et à des prix raisonnables. NORMAN & REISS, Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée. 16 août—6m

ACHETEZ VOS CIGARES CHEZ GEO. ALCÈS, 155 RUE DES REMPARTS 155. M. ALCÈS garantit ces cigares conformément aux échantillons. Il n'emploie que des tabacs de première qualité (américains et havanais.) M. Alcès offre aux fabricants de cigares du tabac en feuilles, commercé et importé, en feuilles et [illegible], des prix réduits et au comptant, ainsi que des Rubans de Grenade, No 10, 12 et 20. Les ordres adressés au Lock Box No 348 P. O. seront exécutés avec soin et promptitude. 7oct—3m

Compagnie de la Banque du Canal de la Nlle-Orléans. Nouvelle Orléans, 30 novembre 1868. L'ÉLECTION de sept directeurs de cette Institution, pour l'année, aura lieu au local de la banque, au coin des rues Camp et Gravier, le deuxième lundi (le 14) de décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. CH. JUMONVILLE, Caissier. 1nov—3f

BANQUE D'AMÉRIQUE. Nouvelle-Orléans, ce 14 novembre 1868. L'ÉLECTION annuelle de treize Directeurs, pour l'année suivante, aura lieu au local de cette Institution, le 14 DÉCEMBRE prochain, de 10 heures du matin à 2 heures p. m. J. E. MORTIMER, Caissier. 15 nov—au 16 déc

Entrepôt de Tapis et de Toiles cirées ELKIN & Co., 168......Rue du Canal......168. En face Christ Church. REÇOIVENT, en ce moment, de Nouveaux Genres de Tapis en VELOURS, BRUXELLES, TROIS FILS et INGRAIN. Également: TOILES CIRÉES, STORES, RIDEAUX DENTELLES et DAMAS. Et un grand assortiment d'articles de TAPISSERIE, qu'ils vendront aux plus bas prix du marché, au comptant. 15sept au 31 déc P P

Bureau du Percepteur des Taxes d'État dans le 2me District DE LA NLLE-ORLEANS. Nlle-Orléans, 30 novembre 1868. AUX CONTRIBUABLES. JE préviens les contribuables du Deuxième District qui n'ont pas payé leurs taxes d'État que le procèderai SAMEDI 5 décembre, à la saisie de toutes les propriétés soumises en taxes non payées. Ceux qui veulent éviter la saisie sont requis de venir régler de suite, à mon bureau. L. E. LEMARIÉ, percepteur des taxes du 2me District. 1erdéc—

Pianos, Musique et Instruments de Musique. CHARPAUX & LOUBERE, 46......RUE ROYALE......46. IMPORTATEURS de Pianos des plus célèbres manufactures de France et des États-Unis, tels que FAIVRE, JELMINI, BORD. (avec leur système en fer, perfectionné et indispensable pour la bonne tenue de l'accord). PLEYEL, ERARD, HERZ, HAZELTON, GALES, BERG, et VAUPEL, &c., &c. Grand assortiment de partitions, d'airs d'opéras détachés, de musique pour piano, violon, flûte et autres instruments, de méthodes, &c., &c. Le tout offert à des prix excessivement réduits. 18nov—6m.

MAGASIN DE MUSIQUE DE BLACKMAR, 164......RUE DU CANAL......164. NOUVELLE-ORLEANS, Presque en face de Christ Church. Dépôt des PIANOS de Wm Knabe & Co, à Baltimore, PIANOS de Grovesteen, Fuller & Co., PIANOS Pleyel, Wolff & Co., PIANOS Erard, PIANOS Bord, ORGUES de Geo. A. Prince & Co. Le seul agent, aux États Unis, pour la vente des publications musicales de la "Correspondance Musicale" de la Haye, en Hollande. Il loue, accorde et répare les Pianos. 15 nov—6m

Orgues de Salons et d'Eglises, Pianos, Musique, &c., 80......RUE BARONNE......80. LE clergé, les organistes et les amateurs sont invités à venir examiner mes incomparables orgues d'église, de salon et de bibliothèque, etc. Le montant de $350 à $500 et depuis, avec le rapport de la personne et de la valeur de tous les instruments de prix intéressants jusqu'à ce jour dans cette ville. J'ai l'agence, pour la vente en gros et en détail, des publications musicales de la bien marché de Sonery & Co. de 15 à 100 romances et morceaux, pour 30 cents. Faites demander des catalogues et des échantillons. Accord, réparation et louage de pianos. PHILIPPE WERLEIN, No 80 de la rue Baronne. 18nov—3m

Aux Cent Mille Paletots! MICHEL LION, Nos. 197, 199 et 201 Rue Vieille-Levée, FACE AU MARCHÉ A VIANDE. Habillements, Chapeaux, Souliers, &c., pour hommes et enfants. LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient de faire d'immenses et avantageux achats qui lui permettent de faire profiter ses clients d'avantages réels et incontestables. Son assortiment pour la saison d'hiver, est des plus complets, et se recommande tout particulièrement par la qualité des marchandises qu'il a choisies [illegible]. Aussi un grand assortiment de Souliers du Havre, et une infinité d'autres articles dont le détail serait trop long. Venez donc vous assurer par vous-mêmes. 18nov—1m MICHEL LION.

C. LAZARD, MAISON PONTALBA, Encoignure Vieille-Levée et Ste-Anne, No 195. Manufacturier et Marchand, En Gros et en Détail, D'HABILLEMENTS, CHAPEAUX et autres articles de TOILETTE et de FANTAISIE pour Hommes et Enfants. Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public et à ses amis qu'il vient de renouveler et d'augmenter son assortiment de VÊTEMENTS pour hommes et enfants, et il invite tous ceux qui ont besoin d'articles de ce genre à venir examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs. Ils y trouveront un assortiment complet et toutes les modes du jour. Un coupeur habile est attaché à son établissement et les vêtements sur commande sont confectionnés avec soin et promptitude. 18nov—1m C. LAZARD.

Bureau du Surintendant du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord. Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1868. A partir de DIMANCHE, 29 novembre, les convois de passagers quitteront le Dépôt à 7 heures du matin et à 5 heures de l'après-midi. Ils arriveront à la Nlle-Orléans à 4 heures du soir et à 1 heure 55 minutes de l'après midi. T. S. WILLIAMS, Surintendant-Général. 1er déc—6f

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Pélican, de la Nlle Orléans. AVIS est donné que conformément à la charte de cette compagnie, une élection de treize Directeurs pour douze mois, aura lieu le deuxième lundi de janvier 1869, aux lieu, au bureau de la compagnie, No 28 de la rue du Camp, le LUNDI, 14 décembre prochain, de midi à 2 heures de l'après-midi. M. A. TARLETON, Secrétaire. 28nov—3m14

DENTISTES. J. S. KNAPP, D. D. S., DENTISTE. Cabinet et résidence—No 15 de la rue Baronne, près Canal. 1er déc—6m

DENTISTE. Le Dr L. DUPERRON, dentiste, rue Bienville No 66, encoignure de la rue Royale, fait toutes sortes d'opérations dentaires, chirurgicales et mécaniques d'après les procédés les plus nouveaux, et à la satisfaction des personnes, aux prix les plus réduits et à la portée de tout le monde. 3 déc—6PP

Dr. C. BLANCKE, 416 & 418...Rue de Chartres...416 & 418. Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire. ALUMINIUM! ALUMINIUM! Sa découverte la plus récente de chimie. GRAND SUCCÈS! LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus satisfaisante. Les substituts "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et argent. Ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides. 20 nov—1an

Avis de Dentiste. Le Dr GODFREY, dentiste, s'est transporté au No 170 de la rue du Canal, deuxième porte après Christ Church. Il aura l'honneur de recevoir ses amis et clients aux heures ordinaires. 14nov—1m

Le Dr. CHARLES E. KELLS, DENTISTE. Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 3me maison après la rue du Canal, près de Lopez. Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant et protoxide d'azote. 24 nov—1m PP

CONSERVEZ VOS DENTS. J. A. CASABAVANT, CHIRURGIEN DENTISTE, 166......RUE DU CANAL......166, entre Bourgogne et Remparts, est disposé à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste. Consultations en français, en espagnol et en anglais. 1er mai—6m

J. H. ILSLEY, (Ancien Juge de la Cour Suprême), AVOCAT ET CONSEILLER. BUREAU 129......Rue Gravier......129. NOUVELLE-ORLEANS. 23 nov—1m

WILLIAM CREEVY, Armateur et Négociant Commissionnaire, 4 nov—3m RUE CARONDELET, No 23.

Profitable placement d'argent. UN JARDINIER instruit, également versé dans la théorie et la pratique de l'agriculture, se propose, dans les environs de la Nlle-Orléans, sur un superbe terrain de terre à l'abri de tout danger d'inondation, désirerait rencontrer un ou plusieurs associés, aptes pour concourir à l'achat de quelque DIX MILLE PIASTRES, ou PLUS, pour cultiver toute espèce de terre pendant une ou plusieurs années, les produits par moitié. En tout cas, un intérêt de 20 pour cent serait assuré. Les familles peu aisées qui auraient quelques fonds dans cette entreprise y trouveraient non seulement un bénéfice de leur argent, mais en outre, quelques autres avantages de fruits et de légumes. Pour plus ample information, s'adresser, par écrit, à M. CHARLES, Bureau de l'Abeille, No 73 rue de Chartres. 3nov—1m

M. le Dr. E. de Nux, DE la Faculté de Paris, 11 ans expérimentés, venant de s'établir à la Nouvelle Orléans, offre ses services au public. Domicile et cabinet de consultations, rue Royale, No 179, entre Ursulines et Hôpital. Heures de consultations de 8 à 9 heures du matin, et de 2 à 4 heures du soir. Consultations gratuites pour les pauvres. 15 nov—1m

Association de Secours Mutuel de l'Alabama. BOYD, JACKSON & Co., Directeurs, AU PROFIT DES ÉCOLES COMMUNES. Tirage de la classe supplémentaire et à combinaison, No. 5, 4 décembre 1868.

57	67	26	12	77	34	40	51	76	3	49	38	11

En foi de quoi, nous signons à Mobile, ce 4 déc 1868. R. H. SLOUGH, Jos. TEAWELL, W. P. JOHNSON, Commissaires assermentés. Les tirages de l'ASSOCIATION DE SECOURS MUTUEL de l'Alabama, se font à Mobile, tous les soirs à 4 heures, en présence du public, et ils sont publiés dans les journaux de Mobile et les autres feuilles du Sud. Des listes de ces journaux, ainsi que les listes officielles des tirages, peuvent être consultées à mon bureau central, No. 15, Commercial Place. Le soussigné donne les renseignements et paie le montant des lots gagnants. DAVE C. JOHNSTON, Agent, No. 15, Commercial Place. 5 déc—6f

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky POUR LE 4 DECEMBRE—CLASSE [illegible]. Plan de l'office.

39	44	6	36	59	4	3	29	62	67	57	72	

Le soussigné donne les renseignements et paie les lots gagnants de toutes les loteries légalisées. C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie. Au coin des rues St-Charles et Union. AVIS.—Méfiez-vous des prétendues loteries.—La loterie du Kentucky et celle de la Havane ont fait jamais vendre des billets dans les journaux de prétendues primes gagnées, ni de lots insignifiants, ni des numéros qui étaient prétendus gagnants. 24 juin—3m

Propriétés à louer.

Maison de famille à louer. Deux jolies MAISONS à louer, No 20 et 22 rue Bourgogne entre les rues St-Louis et Conti, ayant chacune trois pièces de file et une galerie fermée avec office sous l'escalier; mansarde ayant deux grandes chambres et deux cabinets avec balcon de côté. Les pièces toutes tapissées. Chambres de bonnes et écuries. Cuisines hautes contenant chacune cinq chambres et une cave. Ces propriétés sont en parfait état. S'adresser Passage de la Bourse 17 et 19 ou rue Tremé No 172. 10 nov—

A LOUER. Une maison à étage, située rue Robertson, près l'encoignure Esplanade.—La maison vient d'être entièrement réparée et contient deux salons, salle à manger et trois chambres à coucher. La cuisine contient quatre chambres. La cour est carrelée, et il y a un grand terrain pouvant servir de jardin. S'adresser rue Carondelet, No 24, à A. Bonneval & Co. 17 nov—1m

Maison à louer. A louer immédiatement, une grande et belle maison, rue Royale 69, entre Conti et Bienville. S'adresser à côté, No 71. 5nov—1m

A LOUER. Une maison basse, de quatre appartements, située rue des Ursulines, No 149. Possession immédiate. 25 nov—

A LOUER. 1o—Une MAISON basse, avec jardin, située entre Esplanade et Derbigny, à proximité du chemin de la rue Esplanade et de la rue Claiborne. Possession immédiate. 2o—Une MAISON basse, d'une à côté, sur Esplanade. Possession immédiate. S'adresser chez M. Dufour, au coin des rues Esplanade et Derbigny. 4 nov—1m PP

L. BRETON, 30, Rue de Chartres, encoignure Douane, A L'HONNEUR d'informer les dames qu'il vient de recevoir, par les derniers arrivages, un grand assortiment de NOUVEAUTÉS pour l'hiver, consistant en SOIERIES, POPELINES et FANTAISIES pour robes; CONFECTIONS en satin, drap et velours; CHAPEAUX pour dames et enfants; FLEURS, PLUMES, COIFFURES, DENTELLES, LINGERIE, gants de Jouvin, OMBRELLES, EVENTAILS, SANTÉS JOUVIN, &c. &c. Tous ces articles seront vendus aux Prix les plus modérés. 7nov—1m.

Formation de Société. LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont formé une société sous la raison sociale de SAMUEL LOCKE & CO pour les affaires de quincaillerie en général. SAMUEL LOCKE, BELMONT SARRAT. Nos 37, 39 et 41, rue Tchoupitoulas. Nlle-Orléans, 1er décembre 1868. 1erdéc—1m

CHAUSSURES! CHAUSSURES! Mme. ROY, Encoignure Bourbon et Douane. A L'HONNEUR d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'elle vient d'arriver de Paris avec un grand assortiment de chaussures pour dames et pour enfants. Ou trouvera également dans ce magasin, Guêtres en drap ou en velours, Souliers en satin, lacets, caoutchoucs, et pantoufles pour dames. Aussi. Un assortiment complet de nouveautés de Paris, telles que: Lingerie pour dames et pour enfants, Jupons fantaisie, haute nouveauté, Robes de piqué pour enfants, Corsets et tabliers pour dames et pour enfants, Fichus d'Astrakan et de dentelles, Châles et coiffures en laine, Fourrures pour dames, Mantelets et Jarretières brodées, Cravates de dentelle noire et grise. 1er oct—1m

PHOTOGRAPHIE ARTISTIQUE. HENRY MANCELL, 75......RUE DU CAMP......75. PORTRAITS de toutes dimensions, sur papier, toile, ivoire, porcelaine. Épreuves Instantanées. Reproduction de manuscrits, de tableaux, de plans, dessins, cartes géographiques, &c. Photo-lithographie, Photo-Miniature, Photographie appliquée à l'industrie. 75......RUE DU CAMP......75. 1oct—1m

Transfert de Domicile. LE Docteur DUPAQUIER a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'il a transféré son domicile et son cabinet de consultations au No 121 de la rue Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne. 15 nov—1m

A. BROUSSEAU & Co., 17......Rue de Chartres......17. IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES Chine et cocos, COUVERTURES de tables et de pianos, STORES, DESSOUS DE TABLES, DEVANTS DE CHEMINÉES, NATTES, TOILES CIRÉES pour voitures et tables, TOILES CIRÉES d'un assortiment. ETOFFES A RIDEAUX, dentelle, reps, damas, CORNICHES, BANDES, FLECHES, GUIMPES et GLANDS; CRIN, PELUCHE, MOQUETTE, etc. 27 sept—1an—PP

La Compagnie du chemin de fer Pontchartrain. EST prête à recevoir et livrer le fret. Jusqu'à nouvel ordre, les convois partiront du bureau chaque à 6, 8, 10 heures du matin, à midi, 2, 4 et 6 heures du soir. Ils quitteront le Lac toutes les heures, alternativement, à partir de 5 heures du matin. GEORGE PANDELY, Surintendant. 8oct—P.P—

EDWARD D. WHITE, AVOCAT, No. DE LA RUE CARONDELET. 1nov—

Whiskey et Vin. LA MAISON G. KEENEL, de CINCINNATI, offre du WHISKEY à [illegible] le gallon. S'adresser chez L. MANUEL, 31 rue Dumaine (entre Chartres et Levée) seul agent de notre maison pour la Nouvelle-Orléans. On trouvera aussi du VIN de première qualité à $47 la barrique et $1 le gallon, $2 50 la douzaine de bouteilles. On peut venir le goûter avant d'acheter, afin de se convaincre que la qualité ne laisse rien à désirer. 7nov—1m

Magasin de Variétés. M. J. G. HEBERT, propriétaire du salon de coiffure et du magasin d'articles de variétés, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, vient d'établir une succursale, rue du Canal, No 120, entre St Charles et Commercial. On y trouvera un choix complet de CHEMISES, FRANÇAISES, CALEÇONS, GILETS DE FLANELLE, CHAUSSETTES, MOUCHOIRS, CANNES, PARAPLUIES, BROSSES, PEIGNES, ARTICLES DE TOILETTES, etc, ainsi qu'un assortiment de parfumeries dont il vient de recevoir directement d'Europe. 5 nov—1m.

LIQUIDATION DU MAGASIN de Papier peint ET D'ARTICLES DE PIETÉ, &c. 103 et 105 rue Bourbon, près de l'Opéra. VENTE à 20, 25 et 30 pour cent de RÉDUCTION. Avis: Toute facture au dessous de $50, 20 p. cent de réduction, et au dessus de $50, 30 p. cent. 29nov—1m

Vins d'Espagne. LE soussigné vient de recevoir directement un assortiment de Vins d'Espagne, de choix, tels que: Vino Vicente, (vin de table), Sherry, Nos 1 et 2, Manzanilla, Oporto, Garnacha, Moscatel, qu'il offre à bon marché. M. PRSANT, 24 oct—3m, 4, rue Carondelet.

Cigares de la Havane! CIGARES DE LA HAVANE! UN nouveau et très grand stock de cigares importés, de différentes grandeurs et marques, telles que Partagas, Cabañas, La Corona, H. Upmann, Walter Scott, Hernandez, etc etc. A vendre, à des prix très modérés par JAYME MAGI, No 70 de la rue Commune, entre les rues Magasins et Tchoupitoulas. 14nov—3m

350,000 Cigares. LE soussigné vendra, aux plus bas prix du marché, un stock de 350,000 Cigares, faits dans sa fabrique, du meilleur tabac de la Havane (Vuelta Abajo). Il a aussi un grand choix de Cigares malgré et du pays. F. SUAREZ, Fabricant de Cigares, No. 13, rue Colombus, entre Pampres et St Claude, Troisième District. 14 nov—3m

Magasin de Broderie. 99......RUE BOURBON......99. MMES MAITRE et MONTARDIER, dessinatrices en broderies, ont l'honneur d'annoncer leur nombreuse clientèle et au public qu'elles viennent de recevoir un grand assortiment au [illegible], situé à l'adresse ci-dessus. Les dames trouveront comme par le passé, dans ce nouvel établissement, un assortiment complet de tout ce qui a rapport à la BRODERIE, à la MERCERIE et aux NOUVEAUTÉS. 18nov—3m